

DEPARTEMENT DE L'YONNE



Plan Local d'Urbanisme

VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 10 novembre 2003	prescrite le :
arrêtée le : 28 juin 2006	arrêtée le :
approuvée le : 23 mai 2007	approuvée le :
modifiée le : 4 septembre 2008	modifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5.A

LISTE DES
EMPLACEMENTS
RÉSERVÉS

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises rue Monchavart 7650 Ecuvelles
Tel 01.60.70.25.08. Fax 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
4 septembre 2008

PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE-I'ARCHEVÊQUE

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

La liste des emplacements réservés du P.L.U modifié s'établit comme suit :

Numéro	bénéficiaire	Superficie m 2	Destination
1	Commune	4 800	Terrain réservé pour un jardin public autour de l'église
2	Commune	1 550	Aménagement à 12 m de plateforme du CV n° 4, reliant les bourgs de Villeneuve-l'Archevêque et de Molinons par un élargissement unilatéral du côté Sud
3	Commune et Département	11 400	Aménagement à 12 m de plateforme du raccordement du CD 84 à la Promenade Ouest vers la RN 60 et déviant le passage difficile du pont sur la Vanne et de la traversée de la vieille agglomération
4	Commune		supprimé
5	Commune	4 240	Aménagement à 8 m d'emprise du chemin vicinal n° 3 de Villeneuve à Bagneaux par un élargissement symétrique de part et d'autre de l'axe
6	Commune	125	Aménagement d'un carrefour sur le CD 84, à l'entrée Sud de la vieille agglomération
7	Commune	975	Aménagement à 8 m de plateforme de la Promenade Est avec chaussée de 7 m latérale à l'allée plantée
8	Commune	3 600	Extension du cimetière
9	Commune	172	Accès entre la rue E. Zola et la Promenade G. Sand
10	Commune	3 200	Aménagement du CR n° 42 (partie Sud, en totalité, depuis la RN 60)
11	Commune	3 000	Aménagement et prolongement du chemin d'exploitation au nord du CR n° 42, pour desserte de la zone 1 AU
12	Commune	238	Création d'une aire de stationnement public (extrémité Sud de la rue Carnot)
13	Commune	630	Création d'une aire de stationnement public (rue Gambetta, au Nord)
14	Commune	820	Elargissement de l'emprise du chemin d'exploitation (accès à la zone 1 AU)